



Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

Rue Centrale 49 2501 Bienne
T: 032 326 16 11 F: 032 326 16 90
info.tee@biel-bienne.ch www.biel-bienne.ch

Communiqué de presse du 22 janvier 2018

Mesures d'accompagnement de la branche Est de l'A5 – Mise en œuvre des mesures autour de la place de l'Ours et de la place de Port

La Ville de Bienne mettra en œuvre le 24 janvier 2018 les prochaines mesures d'accompagnement dans les secteurs de la place de l'Ours et de la place de Port.

La branche Est de l'A5 a ouvert le 27 octobre 2017. Ce nouveau contournement autoroutier permettra de délester les quartiers du trafic et d'accorder la priorité aux transports publics de manière ciblée. Grâce à la branche Est, la sécurité des piétons et des cyclistes pourra en outre être nettement améliorée. Pour atteindre ces objectifs, des mesures d'accompagnement en matière de circulation planifiées par la région sont nécessaires. Dans ce contexte, la Ville de Bienne met en œuvre les mesures suivantes:

Mesures d'accompagnement dans le secteur de la place de l'Ours

Accorder la priorité aux transports publics de manière ciblée: afin d'assurer un passage prioritaire des transports publics dans le secteur de la place de l'Ours, des feux de signalisation vont retenir le trafic en deux temps au chemin du Long-Champ ainsi que sur la route d'Orpond à hauteur du chemin Mettlen. Ces feux seront également activés pour fluidifier le trafic lors de surcharges à la place de l'Ours. Il s'agit d'un dosage du point d'accès de Mâche par le chemin du Long-Champ. À terme, le trafic qui n'a pas pour origine ou destination le quartier de Mâche utilisera l'A5 ainsi que l'axe Nord en direction de Boujean ou du centre, réduisant ainsi les nuisances évitables pour les habitantes et les habitants. Des feux fonctionnant selon le même principe permettront également de prioriser les bus et de fluidifier le trafic à la place de l'Ours depuis le Sud à la rue d'Orpond, à hauteur du croisement avec le chemin du Mettlen.

Accroître la sécurité: le passage sous-voies de la rue du Moulin sera exploité en sens unique en direction de la rue de Mâche. Une piste cyclable de 1m80 permettra aux cyclistes de circuler de manière sûre en direction du Nord dans un passage sous-voies aujourd'hui insuffisamment sécurisé. Une réduction du trafic est ainsi attendue dans le centre de Mâche, en pleine mutation. La sécurité des chemins d'écoles (École de la Poste ou du Sahligut, principalement) et des cyclistes bénéficiera également des diminutions du trafic au chemin du Long-Champ.

Mesures d'accompagnement dans le secteur de la place de Port

La surcharge de trafic tendant à s'accroître autour de la jonction des Marais-de-Brügg, des feux de signalisation permettront dès la semaine prochaine de prioriser la ligne du réseau urbain n°2 ainsi que les lignes régionales n°s 74 et 75 en direction de Brügg et Lyss au giratoire de la place de Port (route de Port) ainsi que sur la route de Brügg à hauteur du cimetière. Cette mesure permettra d'assurer à long terme un passage sans encombre des

lignes de bus des Transports publics biennois (TPB) et de CarPostal. À chaque arrivée d'un bus, le trafic sera ainsi retenu jusqu'au passage de celui-ci. Cette mesure aura également un effet positif sur la gestion du trafic à la place de la Croix.

Annonces radio des TPB

La mise en service des feux correspondra à l'introduction par les TPB d'une nouvelle technologie d'annonce des bus. Dorénavant, les bus activeront leur priorisation au moyen d'émetteurs radio. Cela réduira d'une part les coûts d'investissement et d'entretien des feux, puisque les longues boucles inductives ne doivent plus être réalisées et entretenues et, d'autre part, cela permettra une optimisation de l'exploitation des feux. Avec ces nouvelles installations, il s'agit de faire une première expérience, tant pour les TPB que pour la Ville de Bienne. À terme, tous les feux de signalisation priorisant les bus devraient être équipés de récepteurs radio. Il s'agit d'une condition de l'Office cantonal des ponts et chaussées (OPC).

Phase d'acclimatation

Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie de gestion à l'échelle de l'agglomération visant à diriger le trafic sur l'autoroute ainsi que sur les axes urbains principaux. Ces modifications du régime de circulation engendrent à court terme des situations de surcharges ponctuelles et nécessitent une phase d'acclimatation. Les nuisances provoquées dureront jusqu'à ce que les automobilistes aient intégrés ces nouvelles conditions et trouvé l'itinéraire adéquat. Pour les automobilistes des quartiers concernés, les capacités resteront suffisantes. Les trajets qui transitent par les quartiers concernés, eux, devraient à terme s'effectuer sur le réseau principal le plus longtemps possible.

Informations détaillées sur les mesures de circulation

Des informations détaillées sur le nouveau régime de circulation peuvent être consultées sur le site Internet www.bienne-en-mouvement.ch, où l'on peut télécharger des plans.

Pour tout renseignement complémentaire:

- Barbara Schwickert, directrice des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement
T: 032 326 16 11
- Christophe Kneuss, directeur des Transports publics biennois T: 032 344 63 60
- Roger Racordon, responsable du Département des infrastructures T: 032 326 16 53